



Rue de la Gare
Ancienne Gare de St Sauveur
89520 MOUTIERS EN PUISAYE
Tél : 03.86.45.66.40 / Fax : 03.86.45.63.13
Tél. : 03 86 45 66 40 – Fax : 03 86 45 63 13

SEANCE DU 29 JUILLET 2014

DEPARTEMENT
YONNE
ARRONDISSEMENT
AUXERRE

Date de la convocation	16/07/2014
Nombre de membres	
En exercice	31
Présents	30
Votants	30

La Communauté de Communes Portes de Puisaye Forterre certifie que la convocation et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés au siège de la CCPPF, Conformément aux articles L 2121-20 – L 2121-25, R 2121-7 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°2014/07/03**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf juillet à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Portes de Puisaye Forterre s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de TREIGNY sous la présidence de Mme Pascale de MAURAIGE.

Secrétaire de séance : Nadia CHOUARD

Etaient présents :

AROUIAN : Titulaires : Pascale de MAURAIGE, Alain GAUBIER

BITRY : Titulaire : Jean Claude FOURNIER

BOUHY : Titulaires : Jean Michel BILLEBAULT, Jean Louis CHAMPAGNAT

DAMPIERRE SOUS BOUHY : Titulaires : Brigitte DEKKER, Franck SALLIN

ETAIS LA SAUVIN : Titulaire : Claude MACCHIA, Lionel COLAS

FONTENOY : Titulaire : Michel GARRAUD

LAINSECQ : Titulaires : Nadia CHOUARD, Lucette MARCEAU

LEVIS : Titulaire : Etienne RAMEAU.

MOUTIERS : Titulaire : Claude MILLOT

SAINPUITS : Titulaires : Xavier PARENT, Fabrice GALLON

SAINT AMAND EN PUISAYE : Titulaires : Joël GUEMIN, Pascale GROSJEAN

STE-COLOMBE/LOING : Titulaire : Chantal VINARDY

ST SAUVEUR EN PUISAYE : Titulaire : Dominique VERIEN, Claude BESSON

SAINTS EN PUISAYE : Titulaires : Jean MASSE, Jean François JURY

SAINT VERAÏN : Titulaire : Jean Luc CHEVALIER

SOUGERES EN PUISAYE : Titulaires : Jack CHEVAU, Guy PRIEUR

THURY : Titulaires : Claude CONTE, Hervé VAN DAMME

TREIGNY-PERREUSE : Titulaire : Paulo da SILVA MOREIRA, Dominique MORISSET

Objet : AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que la Communauté de communes Portes de Puisaye Forterre a été saisie par courrier reçu le 26 mai 2014 pour donner son avis sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) conformément aux dispositions de l'article L371-3 du Code de l'Environnement. A défaut d'avis donné dans les trois mois suivant la saisine, celui-ci est réputé favorable.

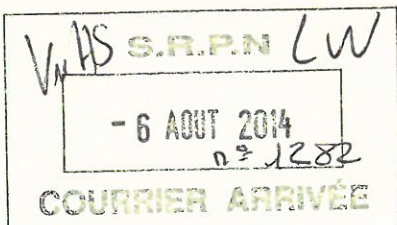
Monsieur Jean MASSE, vice-président, précise que le SRCE, issus des lois Grenelles 1 et 2, vise à assurer la préservation et/ou la remise en état des continuités écologiques terrestres et aquatiques. Il s'agit d'un document cadre qui doit être « pris en compte » par les collectivités, l'Etat et ses groupements dans les documents de planification et les projets d'aménagement. La prise en compte est une forme d'opposabilité qui rend possible les dérogations à condition toutefois d'être justifiées.

Dans cette perspective, plusieurs objectifs lui sont assignés :

- Déterminer les enjeux régionaux pour la préservation et la restauration des continuités écologiques et identifier des objectifs et des priorités d'intervention pour y répondre ;
- Identifier et représenter les éléments de la trame verte et bleue ;
- Recenser ou proposer des outils adaptés pour la mise en œuvre des actions identifiées. Il s'agit surtout d'articuler et de mettre en cohérence les différents dispositifs existants afin d'en améliorer la mise en œuvre.

SRCE se compose de six documents :

Accusé de réception en préfecture
089-200035566-20140729-2014-07-03-DE
Date de télétransmission : 01/08/2014
Date de réception préfecture : 01/08/2014



- Un diagnostic du territoire régional et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale ;
- Un volet présentant les éléments constitutifs de la trame verte et bleue régionale (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, obstacles) ;
- Un plan d'action stratégique qui constitue le cadre de référence à l'échelle régionale pour la mise en œuvre d'actions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Une cartographie au 1/100 000^e des continuités écologiques bourguignonnes par sous trame ; une carte de synthèse schématique et une carte des actions prioritaires ;
- Un dispositif de suivi-évaluation qui permettra de dresser un bilan de l'évolution de la biodiversité et de la mise en œuvre du SRCE au terme de six ans, et de décider de la nécessité de réviser ce dernier ou non ;
- Un résumé non technique.

Le SRRCE 2015-2020 de la Région Bourgogne propose cinq orientations stratégiques :

- 1- Accompagner la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et de planification ;
- 2- Favoriser la transparence écologique des infrastructures de transport, des ouvrages hydrauliques et de production d'énergie ;
- 3- Conforter les continuités écologiques et la perméabilité des espaces agricoles, forestiers et aquatiques ;
- 4- Développer et partager les connaissances naturalistes sur les continuités écologiques ;
- 5- Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs, et organiser la gouvernance autour des continuités.

Le territoire de la Communauté de communes est essentiellement concerné par les enjeux suivants :

- Au sein de la Forterre, zone de grandes cultures peu favorable aux déplacements des espèces, deux corridors constitués de chapelets de boisement :
 - Le premier relie la Puisaye au nord du Morvan ;
 - Le second relie la Puisaye au Plateau nivernais.
- Différents secteurs apparaissent comme peu naturels et sont parcourus par un corridor souvent unique :
 - Corridor entre la Puisaye humide et le Gâtinais ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (CONTRE : 0 voix, POUR : 9, ABSTENTION : 21 voix) :

- EMET un avis FAVORABLE au projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Bourgogne 2015-2020.
- CHARGE la Présidente de transmettre cet avis aux services concernés.

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le 01/08/2014

Et publication ou notification du 01/08/2014

Au registre sont les signatures.

Délibéré en séance le jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

La Présidente,

Pascale de MA...

